

COMMUNE DE ROCHEFORT-MONTAGNE**COMPTE RENDU DE SEANCE**

Séance du 12 Avril 2019

L' an 2019 et le 12 Avril à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle de la mairie sous la présidence de JARLIER Dominique Maire

Présents : M. JARLIER Dominique, Maire, Mmes : CHABORY Bernadette, COLON Myriam, MOLLE Delphine, MONARCHA Nadine, PERTILE Florence, MM : BRANDELY François, CHAMBONNIERE Laurent, NAZON Max, SEMBEL Joël, SOUBRE Jean-François, TISSIER René

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : FAURE Fabien à M. CHAMBONNIERE Laurent, TORRES Jean-Eric à Mme PERTILE Florence

DECISIONS

réf : 2019_196-197-199-200-201-202 objet : **Approbation des comptes administratifs 2018 et affectation du résultat**

Budget principal

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2018		RESULTATS D INVESTISSEMENT 2018	
Montant des titres	1 126 947,57 €	Montant des titres	956 286,85 €
Montant des mandats	884 436,66 €	Montant des mandats	1 127 516,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	67 394,17 €	Déficit d'investissement reporté	14 947,79 €
Résultat de fonctionnement	309 905,06 €	Solde d'exécution d'investissement	-186 176,94 €

Restes à réaliser recettes investissement	585 257 €	Solde des Rà R en inv	- 4 946,88 €
Restes à réaliser dépenses investissement	590 203,68 €	Solde d'exécution d'investissement	-186 176,94 €
Solde des Rà R en inv	-4 946,88 €	Besoin de financement	- 191 123,62 €

Affectation du résultat de fonct	DEPENSES	RECETTES
001 Solde d'exécution d'inv	191 123,62 €	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		191 123,62 €
002 Résultats de fonctionnement reporté		118 781,44 €

Service de l'eau et de l'assainissement

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2018		RESULTATS D INVESTISSEMENT 2018	
Montant des titres	122 974,80 €	Montant des titres	54 538,24 €
Montant des mandats	98 111,23 €	Montant des mandats	33 769,31 €
Excédent de fonctionnement reporté	11 448,68 €	Excédent d'investissement reporté	68 024,13 €
Résultat de fonctionnement	36 312,25 €	Solde d'exécution d'investissement	88 793,06 €

Restes à réaliser recettes investissement	5 556 €	Solde des Rà R en inv	- 88 731,11 €
Restes à réaliser dépenses investissement	94 287,11 €	Solde d'exécution d'investissement	88 793,06 €
Solde des Rà R en inv	- 88 731,11 €	Besoin de financement	0 €

Affectation du résultat de fonct	DEPENSES	RECETTES
001 Solde d'exécution d'inv		88 793,06 € €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		0 €
002 Résultats de fonctionnement reporté		36 312,25 €

Locaux Trésor Public

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2018		RESULTATS D INVESTISSEMENT 2018	
Montant des titres	20 579 €	Montant des titres	9 043,07 €
Montant des mandats	3 432,38 €	Montant des mandats	15 763,32 €
Excédent de fonctionnement reporté	4 258,12 €	Excédent d'investissement reporté	9 043,07 €
Résultat de fonctionnement	21 404,74 €	Solde d'exécution d'investissement	15 763,32 €

Affectation du résultat de fonct	DEPENSES	RECETTES
001 Solde d'exécution d'inv	15 763,32 €	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		15 763,32 € €
002 Résultats de fonctionnement reporté		5 641,42 €

CCAS

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2018		RESULTATS D INVESTISSEMENT 2018	
Montant des titres	3 305 €	Montant des titres	0 €
Montant des mandats	3 215,50 €	Montant des mandats	0 €
Excédent de fonctionnement reporté	216,70 €	Excédent d'investissement reporté	0 €
Résultat de fonctionnement	306,20 €	Solde d'exécution d'investissement	0 €

Affectation du résultat de fonct	DEPENSES	RECETTES
001 Solde d'exécution d'inv		
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		
002 Résultats de fonctionnement reporté		306,20 €

CAISSE DES ECOLES : NEANT

réf : 2019_198 objet : **Approbation des comptes de gestion 2018**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et

celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à réaliser à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Trésorier Municipal, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

réf : 2019_203 objet : **Vote des taux d'imposition 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019.

Les taux d'imposition 2019 sont donc fixés comme suit :

- Taxe d'habitation : 11,37 %
- Taxe foncière (bâti) : 16,10 %
- Taxe foncière (non bâti) : 69,03 %

réf : 2019_204 objet : **Vote des budgets primitifs 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2019, arrêtés comme suit :

Budget Principal :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	1 201 955,44 €	1 201 955,44 €
Section d'Investissement	1 337 715,29 €	1 337 715,29 €
TOTAL	2 539.670,73 €	2.539.670,73 €

Budget Eau et assainissement :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	138.265,25 €	138.265,25 €
Section d'Investissement	1.531.058,00 €	1.531.058,00 €
TOTAL	1.669.323,25 €	1.669.323,25 €

Budget Locaux Trésor Public :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	21.058 €	21.058 €
Section d'Investissement	28.813,32 €	21.813,32 €
TOTAL	49.871,32 €	49.871,32 €

Budget Caisse des Ecoles :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	0 €	0 €
Section d'Investissement	0 €	0 €
TOTAL	0	0

réf : 2019_205 objet : Vote du Budget Primitif 2019 - CCAS

Le Conseil, après en avoir délibéré à la majorité, approuve le budget primitif 2019 comme suit :

Section de fonctionnement : 4 500 € (en dépenses et en recettes)

Section d'investissement : néant

réf : 2019_206 objet : Participation aux frais de transport scolaire Année 2018-2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de rembourser les frais de transport pour l'année scolaire 2018-2019 aux familles utilisant le transport scolaire pour un montant de 99 € par an et par élève.

réf : 2019_207 objet : Signature d'un contrat d'entretien avec la Société Auvergne Ascenseurs

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux travaux de rénovation et de transformation de l'ancien CAT en restaurant scolaire, un monte-charge et un ascenseur ont été installés dans les nouveaux locaux.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer un contrat d'entretien de type minimal concernant les installations de l'école ainsi que l'ascenseur de la mairie avec l'entreprise Auvergne Ascenseurs pour un montant de 2 754 € HT soit 3 304,80 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien des ascenseurs de la Mairie, de l'école et le monte-charge avec l'entreprise Auvergne Ascenseurs pour un montant de 2 754 € HT soit 3 304,80 € TTC.

réf : 2019_208 objet : Signature d'un contrat d'entretien des dispositifs de sécurité incendie

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer un contrat d'entretien des extincteurs et autres dispositifs de sécurité décrits dans le contrat et mis en place sur les bâtiments de l'école, le restaurant scolaire, la Mairie et la bibliothèque avec la société Sioule Sancy Incendie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat d'entretien des extincteurs et autres dispositifs de sécurité décrits dans le contrat avec la société Sioule Sancy Incendie pour un montant de 990 € HT soit 1 188 € TTC.

réf : 2019_209 objet : Subvention au titre du Fonds d'Intervention Communal (FIC)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le mauvais état de la voirie communale.

Il propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre du dispositif FIC 2019-2021.

Le montant du FIC prévu dans le tableau de programme 2019-2021 est de 104 123,66 €. La subvention pour la voirie s'élève ainsi à 38 708 €. Le coût des travaux de voirie selon le devis de RMCL en date du 18 Mars 2019 s'élève à 164 022 € HT, 196 826,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les travaux de la voirie communale.
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre du FIC pour les travaux de voirie
- **FIXE** le plan de financement comme suit :
 - FIC 38 708 €
 - Fonds propres 125 314 € HT
- **PROGRAMME** ces travaux pour l'année 2019
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FIC 2019-2021 / Programmation 2019 auprès du Conseil Départemental.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à ces travaux et l'autorise à signer tout document relative à cette affaire.

réf : 2019_210 objet : Signature d'une prestation en vue de la réalisation d'un projet de

santé sur Rochefort Montagne

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la rédaction du projet de santé sur Rochefort-Montagne effectuée par le cabinet Mazars, le consultant propose une présentation du projet à l'ARS ainsi qu'un accompagnement au montage juridique.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** de confier au cabinet Mazars Santé la présentation du projet de santé de territoire de Rochefort-Montagne à l'ARS moyennant la somme de 3 325 € HT soit 3 990 € TTC.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la proposition d'honoraires avec ce Cabinet.

réf : 2019_211 objet : La Poste: Résiliation anticipée du bail, projet BEFA Courrier et Bail du Réseau

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet de déménagement du centre de tri de la Poste et de la rénovation des locaux existants, La Poste demande une résiliation anticipée du bail actuel, propose un Bail commercial en l'Etat de Futur Achèvement (BEFA) pour le nouveau centre de tri Courrier, avec un loyer de 80 €/m² non soumis à la TVA ainsi qu'un projet de Bail Réseau sur les locaux actuels dont les conditions ont été précisées par les deux parties conformément aux projets de baux communiqués par les présentes.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** de donner son accord à La Poste :
 - sur la résiliation anticipée du bail actuel
 - sur le BEFA moyennant un loyer de 80 €/m² non soumis à la TVA
 - sur le projet de bail du Réseau
- **AUTORISE** Le Maire, à signer les documents correspondants.

réf : 2019_212 objet : Annulation de deux factures sur 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'annuler les factures suivantes:

- Une facture de 70 € pour une location de salle envoyée par erreur à Céline Puech.
- Une facture de 30 € pour la location d'un compteur d'eau à Pierre Madeuf, décédé.

Les crédits nécessaires à l'annulation seront inscrits sur le budget principal de la commune 2019 et sur le budget du service de l'eau et de l'assainissement 2019, au compte 673.

réf : 2019_213 objet : Approbation de devis pour la création d'un sentier innovant sur le site de l'ancien château

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes va réaliser sur la butte de Rochefort-Montagne et sur l'emplacement de l'ancien château fort, un sentier innovant permettant la découverte du site dans sa globalité.

Des consultations d'entreprises ont été lancées par La Communauté de Communes dans le cadre d'une procédure adaptée. L'une pour les travaux, la seconde pour les prestations intellectuelles et la 3^è pour les fournitures.

Suite à ces consultations et après validation du choix des entreprises, la Communauté de Communes a décidé de financer les missions de base, la commune quant à elle, devra financer les options.

Monsieur le Maire présente les devis des prestataires choisis et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de prendre en charge les options relatives à la création d'un sentier innovant à Rochefort.
- **AUTORISE** le Maire à signer les devis des prestataires désignés ci-dessous :

- **BENOIT CHARLES** (graphisme) - 450 € (non assujetti à la TVA)
- **PIC-BOIS** (Mobilier ludique) - 1 610,64 € H.T - 1 932,77 € TTC
- **LAURENT BALEYDIER** (application numérique) - 2 000 € H.T - 2 400 € T.T.C
- **ASPH** (mobilier bois) - 892,95 € H.T - 1 071,54 € T.T.C
- **ONF** (aménagement/pose/maçonnerie) - 8 410 € H.T - 10 092 € T.T.C

réf : 2019_214 objet : Avenant à la convention de mise à disposition d'un local pour Céline Peschard

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention de mise à disposition d'un local concernant Mme Peschard Céline.
Cet avenant concerne le changement de local qui lui est affecté.
Mme Peschard utilisera dorénavant le local situé Place de la Fontaine au lieu de celui situé route de Clermont.
Les autres conditions de la convention initiale demeurent inchangées.

réf : 2019_215 objet : Ouverture d'une ligne de trésorerie

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;
Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2019 ;
Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** d'ouvrir une nouvelle ligne de trésorerie de 200 000 € auprès du Crédit Agricole Centre France aux conditions suivantes :
Durée : 1 an
Taux de référence : EURIBOR 3 mois (valeur J-2 ouvrés de la réalisation flooré à zéro)
Marge : + 0.8%
Commission d'engagement : 0.2% du montant accordé soit 400 €
Paiement des intérêts : trimestriel à terme échu
Mode de Calcul des intérêts : nombre de jours exact/365

Montant minimum des tirages : aucun

- **D'autoriser** le Maire à signer la convention à intervenir.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire
Dominique JARLIER

